



Association des

Communes Forestières du Var

Bulletin d'information n°6 | mai/juin 2007

Débroussaillage Réglementaire > page 2



L'Assemblée
générale annuelle
> page 3

Edito

C'est avec plaisir que le bulletin d'information de l'association reparaît dans une publication bimestrielle. L'actualité de la forêt varoise est en effet très dense et la réglementation étoffée. En effet, la forêt varoise n'est pas un espace immaculé, vierge de toute intervention humaine. Elle est au contraire un lieu de vie : bergers, chasseurs, promeneurs, exploitants forestiers cohabitent sur ce territoire réapproprié.

Les communes n'y ont pas que des devoirs ; elles peuvent également jouir de cette richesse qui fonde leur patrimoine culturel et peut devenir une ressource rentable. L'exploitation de cette ressource fragile mais abondante nécessite une gestion efficace et une coordination de ses utilisations. C'est pourquoi l'Association des communes forestières du Var continue de se mobiliser pour le développement harmonieux de la forêt communale.

Le Conseil
d'Administration



11 nouveaux
contrats sylvo-pastoraux
> page 4



A Venir > page 4

Débroussaillage Réglementaire

Le traumatisme vécu à l'occasion des derniers incendies s'étiolle mais la menace est toujours présente. La sensibilisation aux actions de protection demeure donc indispensable, notamment au débroussaillage qui est la meilleure auto-protection des habitations et de ses occupants contre les feux de forêts.

Dans le cadre du Programme OCR Incendi, l'Association s'est donc mobilisée depuis le début de l'année, afin d'accompagner les Communes dans l'organisation de leurs réunions publiques. Au programme, la réalisation d'un DVD de sensibilisation et l'organisation de six journées de formation.

Lors de ces formations, l'expertise de Francois JOLICLERCO a permis d'apporter des réponses pragmatiques aux questions posées par les participants. Nous avons inséré dans ce bulletin d'information un supplément qui reprend les questions les plus fréquemment posées.

Formations Débroussaillage

Durant les mois d'avril et de mai, l'Association a sillonné le département (Le Luc, Figanières, Evenos, Garéoult, Cogolin, Fox Amphoux) afin de réaliser des formations du personnel organisateur des réunions publiques. Six demi-journées ont ainsi permis de réunir une centaine de personnes, élus, personnels municipaux, CCFF...

Ces ateliers se sont déroulés en trois temps : la présentation du DVD "Débroussaillage réglementaire" et de son utilisation, la présentation de la réglementation et de ses applications puis des visites de terrain qui ont permis de rencontrer des propriétaires et d'appréhender leurs difficultés.



Visite de terrain lors de la formation débroussaillage de Fox Amphoux

DVD « Débroussaillage réglementaire, une obligation pour bien se protéger »

Ce film documentaire souligne les obligations de débroussaillage en l'illustrant de témoignages et d'exemples concrets. D'une durée de 25 minutes, il s'articule en trois chapitres : «Retour d'expérience», «Réglementation» et «Vivre avec le feu». En bonus, un diaporama «Questions/Réponses»



permet d'animer les réunions publiques.

Cet outil pédagogique a été envoyé gratuitement à toutes les Communes adhérentes à l'association. Vous pouvez vous le procurer en nous contactant. Une somme de 15 euros est demandée afin de couvrir les frais de copie et d'envoi.

Le Projet OCR Incendi

Le DVD "Débroussaillage Réglementaire, une obligation pour bien se protéger" ainsi que les formations des organisateurs de réunions publiques ont été réalisés dans le cadre du programme "OCR Incendi". Financé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Union européenne, ce projet est un programme d'expérimentations et d'échanges pour l'amélioration des politiques régionales dans la prévention du risque incendie et dans l'aménagement du territoire.





Photo de gauche : Une centaine de personnes était présente à l'assemblée générale
 Photo de droite et de gauche à droite : Sophie PERCHAT (Directeur de l'Association), Nello BROGLIO (Vice-Président de l'Association), Pierre DARTOUT (Préfet du Var), Jean-Louis ALENA (Trésorier de l'Association)

Assemblée générale annuelle : les PPRif à l'honneur

L'Assemblée Générale des Communes Forestières du Var s'est déroulée mardi 13 mars devant une centaine de personnes. Elle fut concise afin de donner la parole au Préfet. Une tribune qui lui a permis d'avancer des propositions en réponse à la demande de moratoire de l'Association sur l'élaboration des Plans de Prévention des Risques Incendie de forêt (P.P.R.i.f).

Suite à l'absence, pour raisons de santé, du Docteur André WERPIN, Président de l'Association, le Conseil d'Administration a désigné le Vice-Président Docteur Nello BROGLIO, Maire des Adrets de l'Esterel, pour représenter l'Association. Ce dernier a donc présidé l'Assemblée Générale.

Tout d'abord, M. BROGLIO est revenu sur la concertation entre les élus de communes de PACA et M. DREGE, Directeur général de l'ONF. La demande de prise en compte des spécificités de la forêt méditerranéenne n'a permis d'obtenir que des réponses partielles.

Le Vice-Président a également évoqué l'implication de l'Association pour structurer l'approvisionnement de la filière Bois-énergie. Grâce aux efforts accomplis, elle est devenue un opérateur essentiel, reconnu par l'ensemble des acteurs de la filière.

Les permanents de l'Association ont par la suite exposé les actions menées

en 2006, notamment les résultats de la filière Bois-énergie, la présentation de l'Espace Info Energie, le suivi des Chartes Forestières de Territoire et les perspectives du sylvopastoralisme.

Les PPRif à l'honneur

Le Préfet du Var a ensuite pris la parole pour évoquer des propositions d'actions en réponse à la demande de moratoire de l'Association début mars. L'élaboration des P.P.R.i.f souffre en effet de dysfonctionnements importants : le manque de concertation dans sa mise en œuvre et l'application trop stricte du principe de précaution sont notamment pointés du doigt.

Le Préfet a donc proposé de «renforcer la concertation avec les élus» et de «revoir le zonage autant que possible en fonction des aménagements réalisés ou en projet». Concernant l'impossibilité de reconstruire des maisons après le passage d'un incendie, la proposition «d'instituer une procédure permettant aux maires de prendre leurs décisions d'autoriser une reconstruction» a été formulée.

Enfin, dans son communiqué, le préfet a proposé «d'attribuer prioritairement des subventions de l'Etat aux communes réalisant des travaux d'aménagement permettant de réduire la vulnérabilité au risque incendie».

Ouvrir le dialogue

En réponse, M. le Sénateur Pierre-Yves COLLOMBAT, a d'abord souligné que «des mesures pratiques sont à prendre en matière de débroussaillage, d'équipement et de DFCl» dans la protection contre les incendies. Mais que pour l'instant, «l'Etat brille surtout par son absence et des budgets en diminution». «Les propositions nouvelles sont intéressantes et vont dans le bon sens» a-t-il ensuite répondu au Préfet, «il faut avoir une approche raisonnée, au cas par cas, et ouvrir le dialogue.» Pour conclure sur ce thème, M. BROGLIO a relevé que «le problème soulevé est bien celui d'un niveau du principe de précaution trop élevé».



Présentation de la filière Bois Energie par Damien CARMINATI



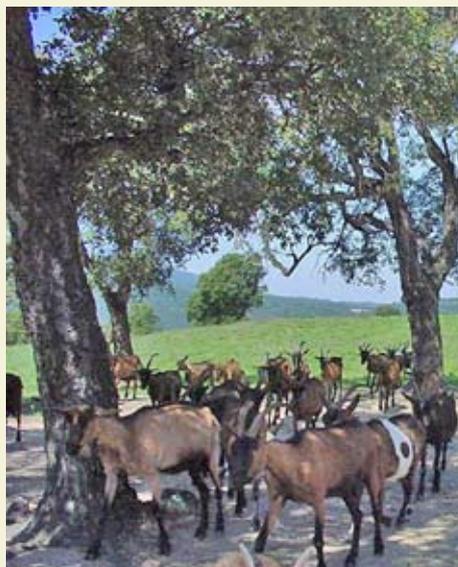
Sylvo-pastoralisme : 11 nouveaux contrats signés

Le sylvo-pastoralisme permet l'entretien de la forêt en recourant à la technique traditionnelle de l'élevage. Cette activité est particulièrement intéressante dans le Var : en diminuant le combustible disponible en forêt, elle permet une meilleure protection contre les incendies.

L'Association accompagne chaque année les communes et les éleveurs afin de monter les dossiers sylvo-pastoraux. 11 nouveaux contrats ont été signés cette année, représentant ainsi l'entretien du pâturage sur plus de 1830 hectares de forêt et 566 ha de coupures de combustible (pare-feux).

Nouveaux contrats

Les Mesures Agri Environnementales (MAET) sont les nouveaux contrats mis



en place au niveau national pour succéder aux Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) puis aux Contrats d'Agriculture Durable (CAD). Les MAET sont passées pour une durée de 5 ans entre un exploitant agricole et

l'Etat. Elles permettent à un éleveur ou à un groupement d'éleveurs de s'engager dans l'entretien de coupures de combustible. Des subventions sont accordées chaque année en fonction du niveau d'entretien choisi.

L'enveloppe allouée à ces contrats est réservée en 2007 exclusivement pour le renouvellement des CTE, mais de nouveaux contractants pourront souscrire des MAET DFCI dès 2008.



Communes concernées par les nouveaux contrats MAET

A Venir

Conférence : les P.P.R.i.f et le Droit des collectivités

Avec le soutien de l'Association, l'AVADAC (Association Varoise de Droit Applicable Aux Collectivités Publiques) et la SFU (Société Française d'Urbanisme) organisent **jeudi 21 juin** à **Les ARCS sur ARGENS** une conférence sur les aspects juridiques des Plans de Prévention du Risque incendie de forêt (P.P.R.i.f).

Contact : AVADAC, 17 avenue Vauban, 83000 TOULON - Tél : 04.94.62.04.95 (Participation de 58 euros avec repas)

Les rencontres ONF / Communes Forestières

Les Journées par Unité Territoriale sont destinées à renforcer le partenariat entre les Communes Forestières et le personnel de l'Office National des Forêts. Elles se dérouleront **les matinées du 8 au 15 juin** et seront suivies d'un repas.

Cette année les débats devront permettre de déterminer les obstacles rencontrés par les communes pour réaliser des coupes de bois. Ces éléments permettront de mener des actions pour supprimer ces freins.

Contactez l'association au 04.94.55.70.35

Découvrez les énergies renouvelables

L'Espace Info Energie « Maures-Provence Verte » porté par l'association, en partenariat avec l'EIE « Est-Var », organisent 7 visites d'installations d'énergies renouvelables pour le grand public.

Ces visites gratuites sont organisées chez des particuliers afin de favoriser les échanges d'expérience et d'apporter des informations pratiques. 2 visites vous permettront notamment de découvrir une chaudière automatique granulée de bois :

Mercredi 30 mai à 16h - LORGUES

> Inscriptions au 04.94.51.41.36

Samedi 2 juin à 10h - FORCALQUEIRET

> Inscriptions au 04.94.55.70.49

20 Ateliers de sensibilisation aux "écogestes"

En partenariat avec le syndicat mixte du Pays de la Provence Verte, l'Espace Info Energie porté par l'association organisera 20 ateliers de sensibilisation aux « éco-gestes » destinés aux personnels municipaux.

11 employés des communes de Rocbaron et de Sainte Anastasie se sont ainsi déjà engagés à respecter les gestes de protection de l'environnement.

Formation Bois-énergie pour l'ONF et le CRPF

L'association organise une journée de formation pour les personnels de l'ONF et du CRPF, **jeudi 31 mai au CANNET DES MAURES**, afin d'aborder la technologie des chaudières Bois-énergie, les techniques de production des plaquettes forestières et la gestion de l'approvisionnement.



Editeur

Association des Communes Forestières du Var

Hotel de Ville
83680 La Garde Freinet
Tél. 04.94.55.70.35

Directeur de la publication

André WERPIN

Rédaction

Sophie PERCHAT - Sajia GHORZI - Damien CARMINATI - Stéphanie VINÇON - Myriam TOURNEUX - Franck MÉZIÈRE

Conception graphique et mise en page

Franck MÉZIÈRE

Dépôt légal

3ème trimestre 2002 - ISSN 1764-075X
Imprimé par l'association